



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 octobre 2018 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusé :	M. Fabrice Calame

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget pour 2019
5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2019
6. Projets de délibérations :
 - 6.1 Délibération D164 : Constitution d'un droit de superficie entre la paroisse Sainte-Marie-Madelaine de Troinex et la Commune de Troinex :
 - Rapport de la commission des finances du 24 septembre 2018
 - Vote de la délibération

- 6.2. Délibération D165 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 155'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un nouveau parc de jeux à l'école :
 - Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 26 septembre 2018
 - Vote de la délibération
- 6.3. Délibération D166 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 73'000.- destiné à financer les frais d'étude du projet de nouvelle ligne de bus Veyrier - Troinex - Bachet-de-Pesay :
 - Rapport de la commission d'urbanisme du 10 octobre 2018
 - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos : demande de naturalisation.

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. Calame.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

1) Etablissements publics pour l'intégration

La Présidente fait circuler un courrier des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) concernant la nomination de la nouvelle directrice générale, Mme Magali Ginet Babel.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1) Antenne de téléphonie mobile

M. le Maire informe le Conseil qu'une société mandatée par Swisscom a pris contact avec la commune concernant un projet d'installer un mât plus haut à la route de Moillebin, à la place du mât existant.

Swisscom cherche en effet à installer une nouvelle antenne pour la téléphonie mobile dans ce secteur, pour améliorer la qualité de son réseau. Lorsque Swisscom a approché la Mairie il y a un peu plus de deux ans, celle-ci a demandé à l'opérateur de rechercher en priorité une solution avec le mât existant, sur lequel se trouvent déjà les antennes de Salt et de Sunrise.

La société Cellnex a réalisé une étude technique qui arrive à la conclusion que cette solution est envisageable, mais que pour respecter les valeurs de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant), il faut remplacer le mât actuel, d'une hauteur de 25 mètres, par un mât de 35 mètres. M. Lavorel fait circuler un plan qui donne une idée de la différence de hauteur entre les deux mâts.

La Mairie n'a pas encore pris de décision et elle souhaiterait connaître l'avis des conseillers municipaux avant de répondre à cette demande, qui devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire et avoir l'accord de la commune, puisque le mât se trouve sur un terrain communal.

Pour rappel, au lieu du projet d'installer une antenne dans le clocher de l'église, la Commune avait

trouvé la solution de la route de Moillebin. L'emplacement offrait l'avantage de ne pas être trop proche des habitations ou de l'école.

Pour répondre à Mme Schneider-Bidaux qui souhaite des précisions concernant l'antenne existante, M. le Maire rappelle qu'à l'époque, la paroisse catholique avait envisagé de louer son clocher, ce qui avait provoqué une levée de boucliers de la part des habitants, dont certains s'inquiétaient en particulier de la proximité avec l'école. Dès lors, la commune avait trouvé la solution de la route Moillebin et chaque année, la commune rétrocède un certain montant à la paroisse catholique, puisque celle-ci a perdu le revenu qu'elle aurait perçu en cas de mise à disposition de son clocher.

Mme Schneider-Bidaux demande pourquoi un mât plus haut est nécessaire. M. Niederhauser explique que si l'antenne est utilisée par trois opérateurs, les puissances émises sont plus importantes. Une pré-étude a révélé que, pour respecter les règles de distance avec les bâtiments les plus proches, il fallait rehausser le mât. De plus, dans quelques années, des habitations seront construites à proximité, sur la parcelle Sallansonnet, entre le chemin Lullin et le ruisseau du Nant-de-Sac. Pour cette raison aussi, le bureau d'ingénieurs préconise de rehausser le mât, afin de respecter les valeurs.

M. le Maire précise que si le Conseil municipal veut renvoyer le sujet en commission pour en discuter, il est ouvert à cette possibilité. L'objectif est d'éviter que l'Exécutif accepte ce projet alors que le Conseil municipal y serait opposé.

Mme Schneider-Bidaux est favorable au renvoi en commission. Il n'y a pas d'autres remarques et il est décidé de mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine commission « travaux et bâtiments ».

2) Festival Assemblage'S

La Mairie adresse ses vifs remerciements à M. Patrick Hess et aux bénévoles qui ont œuvré à la 7^{ème} édition du Festival Assemblage'S, qui s'est déroulée du 3 au 6 octobre 2018 et qui a remporté un grand succès.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

3) Semaine de la démocratie et événements organisés à Troinex

Dans le cadre de la Semaine de la démocratie, qui s'est déroulée sur le plan cantonal du 1^{er} au 6 octobre 2017, la commune de Troinex a organisé un débat le mercredi soir sur le thème de la démocratie à travers les générations. Deux jeunes étaient invités, ainsi que deux membres du Conseil des anciens. La Mairie tient à remercier tant la jeunesse troinésienne que le Conseil des anciens d'avoir joué le jeu, ainsi que, bien sûr, le Conseil municipal puisque Mme Brigitte Schneider-Bidaux et M. Alexandre Odier ont débattu avec les jeunes et les aînés. Si la Mairie regrette le peu de public, la qualité du débat est à relever. Le modérateur, M. Jérémy Seydoux, a très bien animé le débat. Cette première expérience donne envie d'organiser à nouveau un événement l'année prochaine, mais la forme de celui-ci reste encore à définir. Il semblerait notamment que, pour attirer les jeunes, la formule du tout-ménage ne soit pas la bonne.

Quant à la journée portes ouvertes de la mairie, le jeudi, deux classes de l'école primaire (6P et 7P) sont venues le matin et deux autres l'après-midi (7P et 8P). De plus, quatre personnes sont venues visiter la mairie. L'expérience avec les enfants a été très positive. Les élèves ont pu visiter les différents bureaux, rencontrer les personnes qui travaillent à la mairie et s'asseoir à la table du Conseil municipal. M. Paul Buclin a joué le rôle de d'organisateur et de guide et a très bien accompagné les enfants. Les enseignants et les élèves ont beaucoup apprécié cette visite.

Mme B. Hirsch remercie, au nom de la Mairie, toutes celles et ceux qui se sont investis dans le cadre de ces deux événements de la Semaine de la démocratie.

Mme Bernardet demande si, par rapport à ce domaine de la démocratie et les jeunes, la motion PLR a été traitée. Mme B. Hirsch indique que les événements dont elle a parlé étaient une première réponse, mais que cette motion va encore être discutée en commission JSSEC.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

4) La police montée à Troinex

M. Truan explique que pour accroître sa présence dans la campagne genevoise et dans les zones frontalières, la police genevoise mise sur les chevaux. Fin avril 2018, le canton a lancé officiellement une

brigade montée et la Mairie a été informée récemment que cette brigade montée serait à Troinex le jeudi 18 octobre prochain. Les conseillers municipaux ne s'étonneront donc pas s'ils voient ce jour-là, dans la commune, des cavaliers en uniforme.

4. Présentation du projet de budget pour 2019

M. Truan se réfère au document de présentation envoyé aux membres du Conseil (disponible sur CMNET) et il en cite quelques extraits :

- Malgré des recettes fiscales en légère hausse, grâce à l'arrivée de nouveaux contribuables sur la commune, nous atteignons de justesse un équilibre financier, car nos charges augmentent également.
- Les estimations actuelles des recettes fiscales 2018 sont meilleures que celles que nous avons au moment de l'établissement du budget 2018 et, tout en veillant à conserver un équilibre financier, nous vous proposons d'inscrire dans nos comptes 2018 des amortissements complémentaires pour un montant d'environ CHF 280'000, ce qui nous donnera l'opportunité d'améliorer notre capacité à absorber de nouvelles charges d'amortissements consécutives aux investissements en cours et futurs. Nous économisons ainsi CHF 43'343 sur les dépenses d'amortissements pour les exercices 2019 et suivants.
- Le projet de budget de fonctionnement 2019 se présente comme suit : CHF 9'133'805 aux revenus, CHF 9'122'735 aux charges, avec un excédent de CHF 11'070.
- L'augmentation des revenus budgétés par rapport à 2018 provient essentiellement d'une hausse des recettes fiscales, ainsi que des revenus locatifs supplémentaires générés par les nouveaux immeubles locatifs de la commune.
- La valeur du centime additionnel pour 2019 est estimé à CHF 149'500. L'estimation actuelle pour 2018 est de CHF 150'585. Ces estimations pourraient encore éventuellement changer puisque l'Etat nous transmet régulièrement de nouvelles estimations.
- Au niveau des charges de personnel, la Mairie prévoit en 2019 l'engagement d'un ou d'une coordinateur/trice social(e) à un taux d'activité d'environ 30%. Par ailleurs, nous avons engagé notre ancienne stagiaire en tant que secrétaire junior pour une durée déterminée de 2 ans, à 50%, en parallèle de ses études pour l'obtention de sa maturité professionnelle. Afin de pourvoir aux besoins accrus en matière de projets environnementaux, nous envisageons une augmentation de 10% du taux d'activité de la personne en charge de cette fonction. Ce poste représente actuellement une activité à 25%.
- Par ailleurs, une augmentation de la collaboration avec les APM (agents de police municipaux) de la commune de Veyrier est en cours de discussion. A terme, un poste à 100% est envisagé.
- Ensuite, les dépenses du Service d'incendie et de secours (SIS) de la ville de Genève à répartir entre les communes sont en augmentation par rapport au budget 2018 (+ CHF 800'000). Ceci est lié notamment aux coûts budgétés pour la mise en œuvre du nouveau concept opérationnel 2030 du service incendie au niveau cantonal. Ce nouveau concept prendra la forme d'un groupement intercommunal, avec la ville de Genève et les autres communes. Comme le veut l'adage « qui commande paye », les communes devront payer davantage pour pouvoir participer à la gestion du Service d'incendie et de secours.
- Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, depuis plusieurs années nous nous efforçons d'atteindre l'objectif d'allouer au moins le 0.7% des dépenses de fonctionnement (sans les charges financières des immeubles locatifs) à la solidarité internationale. En 2019, nous devrions dépasser légèrement cet objectif.
- A noter qu'en 2018, le Fonds intercommunal d'assainissement du réseau secondaire (FIA) a accepté de prendre en charge le 78% des coûts d'entretien du décanteur A40 (rte de Veyrier), ainsi que le coût de traitement des boues qui en découlent, ce qui représente une économie nette dans nos comptes (répartis dans plusieurs rubriques) d'environ CHF 10'000, et ceci rétroactivement dès l'exercice 2017.
- Enfin, depuis le 1^{er} octobre 2018, suite à un appel d'offre, nous avons un nouveau prestataire pour la levée des déchets. Les coûts estimés, notamment pour la levée des déchets ménagers, sont inférieurs aux coûts des années précédentes.

M. Truan conclut sa présentation en rappelant que ce projet de budget sera examiné par la commission des finances le 31 octobre prochain.

5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2019

Sur proposition des différents groupes, les personnes suivantes sont nommées :

- Mme Dominique Bernardet (PLR) est nommée présidente.
- Mme Brigitte Schneider-Bidaux (Verts) est nommée vice-présidente.
- Mme Véronique Hirsch (HP) est nommée suppléante de la présidente.
- Mme Christine Tomassi (PDC) est nommée suppléante de la vice-présidente.

6. Projets de délibérations :

6.1. Délibération D164 : Constitution d'un droit de superficie entre la paroisse Sainte-Marie-Madelaine de Troinex et la Commune de Troinex

En introduction, M. le Maire souligne l'importance de la constitution de ce droit de superficie. Le Conseil municipal a déjà débattu à plusieurs reprises de ce sujet, qui est délicat, raison pour laquelle certains débats ont eu lieu à huis-clos ou en commission. La paroisse catholique cherchant des fonds, elle a prévu de développer la parcelle dite du « Pré du curé », où se trouve le terrain de football. Lorsqu'elle en a eu vent, la Mairie s'est mobilisée pour trouver une solution afin de pouvoir développer elle-même la parcelle et d'avoir la maîtrise de ce qui se fera au centre du village. Il convient de préciser que la commune le fait non pas parce qu'elle a envie de construire, mais parce que la paroisse catholique cherche des fonds et avait l'intention de développer cette parcelle. Il est préférable que cet emplacement fasse l'objet d'un projet communal, qui ne vise pas une densification à tout prix et la Mairie a donc travaillé d'arrache-pied pour trouver une solution. De nombreuses variantes ont été étudiées et le droit de superficie a été âprement négocié. La Mairie invite le Conseil municipal à voter cette délibération qui permettra un développement du centre du village maîtrisé par la commune.

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances et sécurité du 24 septembre 2018 (voir annexe 1). Mme Schneider-Bidaux demande que, dans le procès-verbal, le plan soit annexé à son rapport.

M. Truan souhaite apporter une rectification concernant le montant de la rente, qui n'a pas été calculé sur la base d'un taux de rendement estimé de CHF 1'000.- le m², comme indiqué dans le rapport : il s'agit en fait d'un taux, négocié avec la paroisse, d'environ 4,25% sur un terrain estimé à CHF 1'000.- le m². M. Truan précise ensuite que le droit de superficie est constitué pour 99 ans, mais son renouvellement doit intervenir avant la 95^{ème} année. L'objectif sera bien entendu de le renouveler puisque les bâtiments qui auront été construits sur le terrain appartiendront à la commune.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération suivante :

vu le projet de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Troinex de construire des logements sur ses parcelles no 10192 et 10193 situées au centre du village,

vu l'accord trouvé entre les représentants du Conseil de la Paroisse et la Commune de Troinex pour que ces constructions soient réalisées par la commune, par la mise à disposition des terrains dans le cadre d'un droit de superficie,

vu les différentes étapes à franchir et conditions à remplir qui prendront encore plusieurs années, ce qui explique la signature d'une promesse de constitution d'un droit de superficie,

vu l'acte de promesse de constitution de droit de superficie établi par Me Costin van Berchem, notaire, et signé entre les parties le 30 août 2018,

vu le rapport de la commission « finances et sécurité » du 24 septembre 2018,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 99 ans et d'une surface d'environ 5'150 m², sur une partie de la parcelle no 10192 et sur la parcelle 10193, au profit de la commune de Troinex, en vue de la construction de bâtiments à plusieurs logements, de locaux commerciaux et d'un parking souterrain, selon l'acte notarié établi par Me Costin van Berchem, aux conditions suivantes :*
 - a) *le montant de l'indemnité d'attente qui sera versée dès la signature de la promesse de constitution d'un droit de superficie jusqu'à la date du dépôt de l'acte définitif de constitution du droit de superficie au Registre foncier s'élève à CHF 48'000.- par année, dont 50% seront déduits du montant de la rente.*
 - b) *le montant de la rente qui sera due dès l'inscription de l'acte définitif de constitution du droit de superficie au Registre foncier s'élève à CHF 220'000.- par année.*
2. *De prendre acte que le montant de l'indemnité d'attente et le montant de la rente annuelle seront prévus annuellement dans le budget de fonctionnement.*
3. *D'approuver la prise en charge des frais d'acte et autres droits et honoraires liés à cette opération, estimés à CHF 35'000.-, et de les comptabiliser dans le compte de fonctionnement de la commune de Troinex, sous la rubrique 96.34 « Charges financières du patrimoine financier – Honoraires ».*
4. *De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés y relatif.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D164 est approuvée à l'unanimité.**

6.2 Délibération D165 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 155'000.- destiné à financer les travaux d'aménagement d'un nouveau parc de jeux à l'école

En introduction, M. Lavorel rappelle que la commission avait refusé, ce printemps, le projet présenté par la Mairie, qui ne lui convenait pas et qui était assez cher. Suite à ce refus, la Mairie a demandé au Bureau de prévention des accidents (BPA) si elle pouvait laisser le toboggan de l'école encore une année, le temps d'installer de nouveaux jeux. Le BPA a refusé cette demande et il a fallu malheureusement, dès la première semaine des vacances, démonter le toboggan « historique » qui a réjoui tellement d'enfants. Durant l'été, la Mairie a réussi à obtenir d'autres offres. Plusieurs variantes de toboggans ont été proposées à la commission, qui en a choisi une. Le crédit soumis ce soir au Conseil municipal permettra donc de remplacer le toboggan qu'il a fallu démonter.

La Présidente passe la parole à M. Annen pour la lecture du rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 26 septembre 2018 (voir annexe 2). M. Annen ajoute à son rapport qu'une discussion a également porté sur l'adaptation des jeux à l'âge des enfants. Il a été confirmé que ces jeux, qui se trouvent dans l'espace des grands, sont adaptés à l'âge de ceux-ci. Les petits ont un autre espace avec des jeux plus adaptés.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Botbol félicite la commission d'avoir pris la décision de demander d'autres offres. La première offre dépassait les CHF 235'000.-. Grâce à l'insistance de la commission, même s'il a fallu prendre la décision impopulaire de ne plus avoir de toboggan pendant un certain temps, la commune a pu économiser une somme importante.

M. Niederhauser apporte une précision concernant le prix. Dans le rapport, il est indiqué un crédit d'engagement de CHF 150'000.-. Or, la Mairie propose au Conseil municipal de voter un crédit de CHF 155'000.- afin de prendre en compte une demande formulée entretemps relative à l'ajout de hublots, pour des raisons de sécurité et de visibilité. Un prix de CHF 300.- à CHF 400.- par hublot ayant été évoqué, les CHF 5'000.- supplémentaires offrent une petite marge.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité, pour des raisons de sécurité, de remplacer les anciens jeux situés dans le préau de l'école primaire,

vu les projets présentés à la commission « travaux et bâtiments » le 26 septembre 2018 et le coût du projet retenu, estimé à CHF 155'000.- TTC,

vu le rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 26 septembre 2018,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver les travaux d'aménagement de nouveaux jeux dans le préau de l'école primaire de Troinex, selon le projet présenté à la commission « travaux et bâtiments » le 26 septembre 2018.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 155'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 155'000.- au moyen de 10 annuités, dès la fin de tous les travaux et la première année d'utilisation des nouveaux aménagements, estimée à 2019.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D165 est approuvée à l'unanimité.**

6.3 Délibération D166 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 73'000.- destiné à financer les frais d'étude du projet de nouvelle ligne de bus Veyrier - Troinex - Bachet-de-Pesay

En préambule, M. le Maire explique que cette délibération concerne le projet de la ligne de bus qui relierait Veyrier et Troinex au Bachet-de-Pesay. Cette nouvelle ligne serait opérationnelle fin 2019 ou début 2020 et desservirait à une cadence de 15 minutes la halte CEVA du Bachet-de-Pesay. Il s'agit d'un projet important pour la commune de Troinex, laquelle ne peut pas laisser passer cette opportunité. Il permettrait de changer la logique actuelle qui consiste à passer par le Rondeau de Carouge pour y prendre certains transports publics. De plus, cette ligne permettrait de rejoindre la gare CEVA du Bachet-de-Pesay qui devrait entrer en service à fin 2019. Grâce à cette nouvelle ligne, les futurs habitants de la parcelle des Crêts pourraient également prendre l'habitude de se déplacer en transports publics. La situation du trafic de transit et de la mobilité des quatre-roues dans le village pourrait ainsi s'améliorer.

La Présidente passe la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture du rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 10 octobre 2018 (annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Duquesne ne souhaite pas refaire tout le débat de la commission. Il souhaite néanmoins attirer l'attention des conseillers municipaux sur le fait que, ce soir, ils prendront une décision qui aura des incidences, voire des conséquences sur le devenir de la ligne 48. Il rappelle que, lors de la première commission qui a traité du sujet en février 2017, les commissaires ont fait valoir la nécessité d'étudier plusieurs variantes. Pour des raisons qui les concernent, tant la DGT que les TPG n'ont pas voulu entrer en matière sur cette demande et ont forcé la main de la commune en lui demandant de n'analyser qu'un seul tracé. Certes, M. Duquesne comprend la question de temps quand on parle de liaison avec le CEVA. Il comprend aussi qu'il faille choisir la liaison la plus directe, mais pas à n'importe quel prix. Dix-huit mois se sont écoulés depuis que la commission a abordé le sujet pour la première fois et, ce soir, M. Duquesne a un peu le sentiment d'être pris en otage : le Léman Express, c'est demain – fin 2019 – et, parce qu'il est temps de prendre des décisions, on demande au Conseil municipal de se positionner sur un seul tracé, alors que la commission avait demandé à pouvoir étudier la faisabilité de plusieurs variantes.

A propos de cet unique tracé, M. Duquesne mentionne deux éléments. Tout d'abord, le chemin de Drize sera emprunté par un bus qui n'est pas un bus articulé. Ceux qui ont déjà pris les lignes 44 et 45 savent

que ces bus de 150 places sont très souvent bondés aux heures de pointe. Le bus que le Conseil municipal devra accepter s'il choisit le tracé passant par le chemin de Drize aura une capacité de 88 places seulement, alors que la commune comptera bientôt 1000 habitants supplémentaires (projet des Crêts) et sans compter des habitants de Veyrier qui emprunteront cette ligne. Ainsi, quand le bus arrivera à l'arrêt de la route de Troinex, il sera plein et les Troinésiens ne pourront pas y monter. M. Duquesne souligne son incompréhension de voir la DGT et les TPG proposer un petit bus normal alors que Veyrier compte 10'000 habitants et que Troinex en comptera 3'400 à l'horizon 2019.

M. Duquesne en vient ensuite à l'élément qui concerne l'aménagement des zones 20 et 30 de Troinex. Ce pour quoi les conseillers municipaux se sont battus, ce sur quoi ils se sont entendus, c'est la sécurité. Le réaménagement du chemin de Drize qui sera nécessaire avec ce tracé se fera au détriment de la sécurité. Les stationnements vont devoir être supprimés, les potelets également : il est impossible d'imaginer qu'un bus, aussi petit soit-il, puisse passer sur ce chemin en l'état. En supprimant les obstacles qui visent à ralentir la circulation, la sécurité voulue par ces aménagements ne sera plus garantie. Le bus lui-même, qui devrait passer toutes les 15 minutes, ne sera pas un ralentisseur suffisant.

M. Duquesne annonce que, dès lors, le groupe PLR propose de refuser l'entrée en matière sur ce projet, tout en étant fortement favorable à la liaison avec le Bachet ; il s'agit en effet d'une opportunité pour Troinex, mais pas à n'importe quelle condition. L'étude de variantes avait été demandée, notamment une qui desservirait la salle des fêtes, et il y a également d'autres variantes qui méritent d'être analysées, raison pour laquelle le groupe PLR propose de ne pas entrer en matière et de renvoyer le dossier en commission pour travailler, vite mais bien, sur ce projet.

La Présidente relève que l'entrée en matière a déjà été votée. Elle prend note de la proposition du groupe PLR de renvoyer la délibération en commission.

Mme Schneider-Bidaux n'a pas assisté à la dernière séance de la commission sur le sujet, mais elle en a lu le PV. Elle connaît assez bien le sujet puisqu'elle a assisté à la première présentation. Contrairement au groupe PLR, elle pense que ne pas voter la délibération ce soir signifie enterrer la ligne 48. Cela serait irresponsable vis-à-vis des habitants actuels et des futurs habitants. Oui, les bus 44 et 45 sont parfois bondés, mais seulement quand les enfants vont à l'école et en sortent, soit deux fois par jour dans chaque sens. Il serait irresponsable de ne pas avoir une ligne 48 qui amène les Troinésiens directement au Léman Express, lequel sera mis en service dans un an. Le tracé retenu est probablement le moins mauvais. Concernant la modération de la vitesse, Mme Schneider-Bidaux rappelle que les Verts étaient dubitatifs quant à l'efficacité et au prix des aménagements réalisés. Elle pense que la ligne 48 ne va qu'aider à cette modération et pourra motiver les gens à ne plus utiliser leur voiture ou à moins l'utiliser.

M. le Maire accepte volontiers les critiques concernant le manque de communication de la part de l'Exécutif depuis la séance de commission de l'année passée. Il rappelle que, depuis la précédente législature déjà, chaque fois que la commune en a l'occasion, elle cherche à améliorer les transports publics.

Mme B. Hirsch relève que lors des discussions avec la DGT et les TPG, il est difficile à la Mairie de contrecarrer les arguments des spécialistes. Mais concernant le tracé, une chose est sûre : dans toutes les villes, la politique en matière de tracés de lignes de bus consiste à éviter les zigzags. Dès lors, Mme l'Adjointe trouverait plus utile et logique que la commune se batte pour améliorer la cadence du 45, plutôt que de faire passer le 48 sur des routes où il y a déjà un autre bus. Demander une modification du tracé, c'est courir le risque de perdre la mise en service de la ligne 48 pour l'ouverture de la halte du Bachet.

Mme Latour rejoint les propos de M. Duquesne. Le Conseil municipal ne devrait pas accepter l'étude d'une seule variante. Se faire forcer la main de la sorte ne semble pas acceptable. De plus, concernant l'aménagement et la sécurité du chemin de Drize, comment peut-on infliger aux habitants de ce chemin le passage d'un bus ? Il faudrait peut-être aussi réfléchir à des pistes cyclables sur ce chemin : les cyclistes savent à quel point il est angoissant d'emprunter une route avec, dans le dos, un bus qui essaie de garder sa cadence, alors qu'un cycliste, et notamment les écoliers, roule entre 10 et 15 km/h. Enfin, nul besoin d'être ingénieur pour voir le désagrément que causeront ces bus aux habitants du chemin de Drize.

M. Bourqui partage le sentiment désagréable d'être mis devant le fait accompli. Néanmoins, le projet a été débattu en commission et une étude est proposée pour montrer les avantages ou inconvénients de ce tracé. M. Bourqui invite le Conseil municipal à faire un pas en avant. Si l'étude démontre, par

hypothèse, que le projet est mauvais, un autre projet pourra être étudié. M. Bourqui invite donc le Conseil municipal à voter le crédit d'étude.

M. Botbol abonde dans le sens de M. Bourqui. Il ne prendrait pas le risque de rejeter la proposition et les arguments du groupe PLR ne l'ont pas convaincu. Par exemple, il ne sera pas nécessaire de démonter tous les potelets, comme le prouvent les énormes camions qui, pour construire les villas, passent aujourd'hui sur le chemin de Drize malgré les potelets. Concernant la sécurité, sans être un spécialiste, M. Botbol pense que le passage d'un bus tous les quarts d'heure ne pourra que ralentir la circulation et donc améliorer la sécurité. Quant à un tracé qui ferait passer le bus par Moillebin, devant la salle communale, il n'en voit pas l'intérêt. En effet, il n'y a pas d'habitations dans ce secteur et la salle communale est à quelques minutes à pied de plusieurs arrêts de bus. Tous ces arguments laissent M. Botbol un peu perplexe. Il propose de faire cette étude, sachant qu'ensuite, le Conseil municipal pourra toujours refuser le projet. Le rejeter d'emblée, c'est donner un très mauvais signal aux TPG.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal vote une étude et non pas des travaux. L'étude démontrera combien de places de parking il faudra supprimer, combien de potelets seront enlevés, comment allonger les gendarmes couchés. Elle démontrera la faisabilité de la proposition. Un avant-projet a été élaboré par les TPG et la DGT, raison pour laquelle la Mairie propose de poursuivre dans cette direction. Si, avec cette étude en main, le Conseil municipal pense que le chemin de Drize deviendra une autoroute, il pourra toujours refuser ce tracé. M. le Maire rappelle ensuite que toutes les communes veulent un accès sur le Léman Express. Troinex peut se féliciter d'être dans le prochain plan de développement des TPG. M. Lavorel relève que si le coût a bien sûr de l'importance, la question porte surtout sur la rapidité : comment faire pour rejoindre le plus directement et le plus efficacement possible la halte du Bachet-de-Pesay. La DGT ne va pas proposer aux habitants de Veyrier de faire le tour du village de Troinex, et Veyrier ne l'accepterait d'ailleurs pas. M. le Maire veut bien reconnaître que l'Exécutif aurait dû mieux gérer la question des variantes et s'en excuse encore, mais étudier des variantes sur lesquelles la DGT ne va pas entrer en matière et qui, de plus, feront perdre à Troinex le train des projets 2019-2024 serait s'engager dans une direction qui péjorerait le village.

M. Jordi considère qu'il faut voter l'étude afin d'avoir les informations nécessaires pour se prononcer. Il souligne ensuite que si la ligne 48 ne se fait pas maintenant, Troinex ne l'aura pas avant 10 ans, voire plus. Toutefois, il sera nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement pour les chemins de Drize et de Saussac, sinon ces voies deviendront des autoroutes. Il faudra peut-être autoriser la circulation aux seuls riverains. Par ailleurs, la remarque sur la capacité des bus est pertinente. La capacité des bus prévus est insuffisante par rapport au nombre de passagers et à la région desservie.

M. Duquesne revient sur un certain nombre d'arguments qu'il ne partage pas. Ne pas entrer en matière ce soir ne signifie pas l'enterrement de la ligne 48. Loin d'une perte de temps, ce sera un gain de temps. Il n'est peut-être pas ingénieur à la DGT, mais si l'on veut qu'un projet aboutisse à un résultat probant, il faut dès le départ étudier toutes les variantes. Par ailleurs, les habitants du chemin de Drize ont peut-être aussi leur mot à dire, même si les conseillers municipaux sont là pour les représenter. Par rapport aux enjeux de la ligne 48, il faut être clair vis-à-vis de la DGT : la commune veut cette nouvelle ligne, mais elle veut également étudier plusieurs variantes (Moillebin, route de Troinex, ch. de Roday, feux au carrefour ch. de Saussac/rte d'Annecy, etc.). Il ne s'agit pas de dire ce soir que telle variante est préférable à telle autre, mais de faire en sorte d'avoir un maximum d'éléments en main pour pouvoir prendre la meilleure décision. A ceux qui disent que telle variante doit être refusée parce qu'elle signifie 26% de temps supplémentaire, M. Duquesne rétorque qu'un bus articulé a 60% de capacité en plus que le bus qui est prévu sur la ligne 48. Avec un tracé qui permettrait d'utiliser un bus articulé, les personnes transportées seraient donc plus nombreuses. Si, ce soir, le Conseil municipal accepte l'étude de ce projet, il ne pourra plus revenir sur d'autres variantes. M. Duquesne invite les conseillers municipaux à bien mesurer les conséquences de leur vote et il est certain que la DGT et les TPG n'abandonneront pas ce projet parce que Troinex ne vote pas ce tracé ce soir.

M. Truan rend le Conseil municipal attentif au point suivant. La ligne 48 est intégrée au plan d'action des transports collectifs 2020-2024, qui a été présenté début septembre. Les TPG et la DGT, dont un des objectifs est de relier toutes les communes à une gare ou une halte CEVA, ont bien compris l'importance de cette ligne pour Troinex et pour Veyrier. Temporiser davantage, c'est courir le risque de voir le projet être reporté dans le plan suivant (2025-2030). Cela signifierait que les Troinésiens vivraient sans cette ligne cinq ou six ans supplémentaires.

M. le Maire propose que le Conseil municipal accepte cette étude et que, lors de la prochaine commission, la DGT et les TPG viennent expliquer les raisons du choix du tracé retenu.

Mme Latour salue la proposition de M. le Maire. Mais si les TPG refusent de présenter des alternatives, pourquoi les réinviter, si ce n'est pour perdre du temps ? Par ailleurs, elle n'est pas au clair des enjeux : les uns disent que si la délibération n'est pas votée ce soir, Troinex est condamnée pour les dix prochaines années, alors que les autres affirment qu'il existe quand même des possibilités. Mme Latour souhaite connaître les conséquences réelles, dans l'hypothèse où la délibération n'est pas votée ce soir.

M. le Maire rappelle que cela fait au moins cinq ans qu'il est question de relier Troinex à la halte CEVA. Il se réjouit donc du fait que la ligne 48 figure dans le plan d'actions 2020-2024. Le risque n'est pas de reporter de dix ans la réalisation du projet, mais probablement de cinq ou six ans puisque la ligne 48 serait intégrée au plan d'action suivant. Quant à la proposition de réentendre la DGT et les TPG, peut-être pourront-ils expliquer à la commission pourquoi ils ont choisi cette variante et pourquoi ils en ont écarté d'autres. Cela fait des années que la commune insiste auprès des TPG et de la DGT pour être parmi les premières communes, et elle risque maintenant de rater un train. Encore une fois, le Conseil municipal n'est appelé, ce soir, qu'à voter une étude.

Mme Schneider-Bidaux rejoint les propos de M. Truan. Par ailleurs, dans son souvenir, les différentes variantes possibles et les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas été retenues avaient été présentées lors de la séance de commission de février 2017.

M. Duquesne n'est pas d'accord avec Mme Schneider-Bidaux et précise qu'il n'y a pas eu d'étude de variantes.

Mme Schneider-Bidaux se souvient très bien que la question avait été discutée en commission et que les TPG ont expliqué pourquoi ils n'avaient pas étudié, à l'époque, les variantes proposées par le PLR. Elle soutient la proposition de voter cette délibération ce soir, pour qu'ensuite le Conseil municipal sache à quoi s'attendre.

Mme Beaud fait remarque que l'étude que le Conseil municipal est invité à voter ce soir ne vise pas à faire ressortir les avantages ou les inconvénients du projet. Cette étude concerne les adaptations à apporter aux aménagements afin de permettre le passage du bus aux chemins de Drize et de Saussac. Si le Conseil municipal accepte l'étude, il n'y a plus de discussion sur d'autres variantes.

M. le Maire suggère d'amender la délibération en y incluant l'étude de variantes et de faire venir la DGT et les TPG, ce qui, s'ils arrivent à prouver à la commission que des variantes ne sont pas envisageables, permettra d'avancer. Il ajoute que les variantes ne sont pas innombrables. Il en existe en fait deux : route de Troinex et route de Moillebin.

Mme V. Hirsch estime qu'il faut avancer. Elle ne voudrait pas que le Conseil municipal fasse rater le train 2020-2024 aux Troinésiens simplement parce qu'il n'a pas réussi à voter l'étude. Le projet pourra toujours être refusé une fois que l'étude aura été menée, s'il s'avère que les impacts sont trop importants. Mme V. Hirsch ajoute que le bus n'arrivera pas bondé à Troinex puisque les habitants de Veyrier peuvent également prendre le 8. De plus, il s'agirait d'une cadence au quart d'heure, ce qui est plus que ce que Troinex n'a jamais eu.

M. Duquesne souligne que le Conseil municipal parle d'un projet qui serait réalisé dans dix-huit mois et que, pendant dix-huit mois, les commissaires n'ont pas eu la possibilité d'en parler. Il faut prendre le temps d'en parler et convoquer avant la fin de l'année une commission d'urbanisme.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la proposition du groupe PLR : **le renvoi de la délibération D166 en commission pour nouvelle discussion est accepté par 8 voix (6 PLR, 2 V) contre 7 (4 HP, 1 PLR, 1 DC, 1 V).**

7. Propositions individuelles et questions

Fleurissement de la mairie: Mme Véronique Hirsch relaie la demande d'une habitante de la commune qui suggère d'envisager de fleurir les fenêtres de la mairie pour que le bâtiment soit coloré.

La Mairie prend note de la demande et l'examinera avec le service des espaces verts.

Déchets dans le secteur du ruisseau des Marais : Mmes Bernardet et Reymond-Dorsay ont été informées que des personnes pique-niquent au bord de ce cours d'eau (côté Veyrier) et laissent l'endroit jonché de déchets et notamment de tessons de bouteille. Mme Bernardet demande s'il serait possible de prendre contact avec Veyrier pour trouver une solution. Par ailleurs, le même problème se pose au chemin des Eclaireurs.

M. le Maire répond qu'il va en parler à ses collègues magistrats de Veyrier et à la famille Pictet, qui est propriétaire du terrain. Pour ce qui est du chemin des Eclaireurs, il transmettra la remarque au service des espaces verts.

Brunch à la place du marché campagnard : Mme Bernardet a été très étonnée par une décision concernant le marché campagnard, sur laquelle elle souhaite que la Mairie se positionne.

M. le Maire fait remarquer que c'est la commission qui a traité ce sujet et qui a décidé de changer la formule pour faire un brunch avec des produits locaux.

Mme Bernardet souhaite que ce point soit protocolé ce soir, pour que les Troinésiens sachent que le marché campagnard, qui était apprécié par beaucoup de personnes, est supprimé. A son avis, ce n'est pas parce que certains légumes sont proposés à certaines saisons qu'il faut supprimer une manifestation qui fonctionne. Elle était vraiment fâchée en apprenant cette décision et de nombreux Troinésiens le seront aussi.

M. le Maire s'étonne de l'intervention de Mme Bernardet puisque le groupe PLR est représenté au sein de la commission, laquelle a discuté deux fois du sujet. Contrairement à Mme Bernardet, certains pensent que la manifestation ne fonctionne pas très bien et qu'il convient de changer de formule. La même réflexion porte sur les apéritifs culturels de la Ferme Rosset, auxquels participent toujours les mêmes Troinésiens. Le projet est de faire un brunch culturel le dimanche matin, pour attirer par exemple les familles.

Mme Bernardet précise qu'elle souhaitait, en tant que conseillère municipale, prendre la parole sur ce sujet dans les « divers » et faire part de son mécontentement.

Mme V. Hirsch précise que la majorité de la commission JSSEC avait l'impression que la commune organisait un marché campagnard pour faire plaisir aux communiens et que ceux-ci y venaient pour faire plaisir à la commune. Il a donc été décidé d'essayer une autre formule, considérant qu'un moment de rencontre autour de tartines, thé, café, etc. serait tout aussi plaisant. Il faudra peut-être trouver une autre manière de récolter un peu d'argent pour une association mais, en tout cas, la commission était d'avis qu'il fallait arrêter de se faire plaisir les uns aux autres.

Bois et troncs à travers la Drize : Lors de la dernière séance du Conseil municipal, Mme Reymond-Dorsay avait évoqué l'accumulation de bois le long de la Drize. Elle a reçu une réponse du service des forêts et cours d'eaux, dont elle donne lecture : « Nous avons pris bonne note de vos signalements et avons déjà pris les mesures nécessaires en partenariat avec la Direction générale des eaux. » Elle pense donc que le nécessaire sera fait dans le courant de l'automne.

Parking souterrain : Mme Latour est passée devant l'église arménienne, au moment d'une commémoration pour le génocide. Des voitures étaient stationnées partout et même les piétons ne pouvaient plus passer. Puisque le projet d'aménagement de la zone sportive est en cours de discussion et que la question du parking, notamment, est débattue, Mme Latour souhaite savoir si une variante avec un parking souterrain est envisagée pour permettre aux usagers de la zone sportive et de la crèche de se parquer et, par la même occasion, régler le problème du parking à l'église arménienne.

M. le Maire répond par la négative, un tel projet n'est pas prévu. En revanche, deux projets de parkings souterrains sont à l'étude : un au centre du village et un autre dans le secteur de ferme Duvernay.

La Présidente prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

8. Huis-clos : demande de naturalisation

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire et soumise au Conseil municipal, qui la prévise favorablement.

La séance est levée à 21h55.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Christine Tomassi

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission des finances et sécurité du 24 septembre 2018

La commission s'est réunie avec l'ordre du jour suivant :

Promesse du droit de superficie entre la paroisse catholique de Troinex et la commune de Troinex.

La commune est propriétaire des terrains avoisinants ceux de la paroisse et cela fait déjà plusieurs années que des discussions se sont engagées entre la paroisse catholique et la commune concernant l'avenir de ces parcelles. La paroisse souhaitant valoriser son terrain et la commune désirant garder la maîtrise dans ce secteur, la commune a entrepris des démarches pour la constitution d'un droit de superficie dans le but de construire des logements sur ces terrains.

La mairie a, à plusieurs reprises, donné des informations aux conseillers municipaux sur l'avancement de ce dossier et le CM dans son ensemble a soutenu ces démarches.

Aujourd'hui, nous nous déterminons sur la signature du contrat de droit de superficie entre la paroisse catholique et la Commune de Troinex.

Pour rappel, un droit de superficie constitue un droit de servitude sur un terrain. La paroisse reste propriétaire du terrain, mais n'a aucun droit sur l'utilisation de ce terrain. La Commune de Troinex peut utiliser la surface conformément aux buts définis dans l'acte notarié, en contrepartie d'une rente, pendant toute la durée du droit de superficie. Celui-ci est fixé à 99 ans et peut être renouvelé à son terme.

La rente est indexée et le but de l'utilisation du terrain peut être modifié avec l'accord des deux parties.

Pour information, l'EMS de Drize est au bénéfice d'un droit de superficie.

Ce droit concerne les parcelles 10'192 en zone 4B et 10'193 en zone 5D (zone villa). Sur indication de la mairie ces deux zones pourront être fusionnées car toutes deux en zone constructible, sans que cela ne demande un déclassement. Une étude de faisabilité a été confiée à M. Malnati pour avoir une image directrice des futures constructions.

La rente est due dès l'inscription du droit, cela signifie une charge pour la commune alors qu'il n'y aura pas encore de rendement tant que les immeubles ne seront pas construits.

La commune a jusqu'au 31.12.2025 pour obtenir les autorisations de construire. Ce délai peut être prolongé en accord avec la paroisse. La mairie souligne qu'il y a un intérêt commun à la réalisation de ce projet pour les deux parties.

Le montant de la rente est de CHF 220'000.- a été calculé sur la base d'un taux de rendement estimé à CHF 1000.-/m2.

Après de nombreuses questions et demandes de précisions, la commission, à l'unanimité, a voté en faveur de cette promesse de droit de superficie et des conditions prévues dans l'acte notarié.

Je vous demande d'en faire autant.

Troinex le 9 octobre 2018

Brigitte Schneider-Bidaux



Rapport de la Commission Travaux publics et bâtiments du 26 septembre 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

La Commission Travaux publics et bâtiments s'est réunie le mercredi 26 septembre afin notamment d'étudier le **projet d'aménagement d'un nouveau parc de jeu de l'école** (en lieu et place du « grand toboggan »).

Préambule

Le « grand toboggan » de l'école de Troinex ne répondait plus aux critères de sécurité et a été jugé dangereux par le BPA.

Il n'a pas été possible de le conserver comme cela avait été évoqué lors de la dernière commission, et il a été démonté durant l'été.

Un premier projet pour le remplacer avait été présenté à la Commission, qui n'a pas été convaincue et a émis le souhait d'obtenir d'autres propositions avant de se prononcer.

Présentation de plusieurs projets

3 projets sont présentés (dont 1 possède 2 variantes) :

- 1a. ce type de jeux est fourni par une société neuchâteloise, mais les travaux de génie civil seront à effectuer par une entreprise genevoise. Il s'agit d'une pyramide en bois avec un grand toboggan en tube inox et des petits jeux complémentaires.
- 1b. la même pyramide avec un grand toboggan, mais avec d'autres jeux complémentaires, plus adaptés à l'âge des enfants (8-11 ans), un accès plus large et la possibilité d'ajouter des hublots pour améliorer la visibilité dans le toboggan.
2. le second projet est plus basé sur l'équilibre et des jeux de « grimpe » avec un petit toboggan. Le toboggan serait composé d'un tube ouvert, conforme aux normes, par sa taille plus petite.
3. le troisième est celui qui avait déjà été présenté, composé de 2 toboggans. La commission n'avait pas été convaincue par ce projet.

Coût des différents projets

- | | |
|----------|--|
| 1a et 1b | : CHF 140'000.- et CHF 150'000.- |
| 2 | : CHF 155'000.- |
| 3 | : CHF 235'000.- (ou plus, en fonction de l'entreprise mandatée pour les travaux) |

Discussion

Différentes questions sont abordées par les commissaires :

- Tube inox ou plastique pour le toboggan ?
 - o Le tube inox est préconisé pour des raisons de durabilité et de solidité.
- Les conditions de sécurité sont-elles remplies ?
 - o Les 3 projets sont homologués et respectent les normes de sécurité actuelles.

- Est-il possible de faire travailler une entreprise locale ?
 - o Les projets 1 et 2 feraient appel à une entreprise de génie civile locale, si possible troinesienne.
- Les projets ont-ils été soumis aux enseignants ?
 - o Oui, les variantes 1b et 2 ont été préconisées par les enseignants.
- Les enfants ont-ils été sollicités ?
 - o Non, il est décidé de se baser sur l'avis des enseignants, qui connaissent bien les besoins des enfants, et d'assumer le choix afin de ne pas créer de frustration chez les enfants qui auraient choisi une variante non retenue.
- Quand les travaux pourront-ils démarrer ?
 - o Au plus tôt aux vacances de Pâques, ou dans le courant de l'été 2019.

Après divers avis sur les deux options proposées par les enseignants, le remplacement du toboggan « historique » de l'école par un nouveau toboggan est mis en avant, à la place de jeux plus classiques. Ceci permet de retrouver la spécificité de l'école de Troinex par rapport aux autres communes du point de vue du type de jeux dans l'école.

La Commission a ainsi voté à l'unanimité moins une abstention le projet 1b et vous invite à accepter le crédit d'engagement de CHF 150'000.- qui vous est soumis.

Troinex, le 10 octobre 2018

Jérémy Annen

Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 10 octobre 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la séance du 10 octobre de la commission « urbanisme et environnement », le projet de nouvelle ligne de bus No 48 entre Veyrier, Troinex et le Bachet-de-Pesay était à l'ordre du jour et l'offre de prestations du bureau d'ingénieurs BCPH nous a été présentée.

M. Philippe Burri, directeur du bureau BCPH, était présent et nous a rappelé le contexte et les objectifs de cette nouvelle ligne : en vue de la mise en service du Léman Express en décembre 2019, le canton souhaite que chaque commune dispose d'une liaison aussi directe que possible vers une halte ou une gare du CEVA. Dans ce but, une nouvelle ligne reliant Veyrier, Troinex et le Bachet a été étudiée dont le tracé serait le suivant :

- Départ des Tournettes à Veyrier.
- Passage par le Grand-Donzel, la route Antoine-Martin et la route de Troinex, jusqu'au carrefour avec le chemin Lullin.
- Puis, près du centre de Troinex, le tracé passerait par le chemin de Drize, dont le sens de circulation sera inversé, pour rejoindre la route de la Chapelle jusqu'au Bachet.
- Dans l'autre sens, le futur bus emprunterait le chemin de Saussac, dont le sens de circulation sera également inversé sur le premier tronçon, puis il rejoindra le chemin Lullin et suivra le même tracé que pour l'aller. Ce bus 48 « bus en solo », non articulé, au gabarit adapté tant aux voies cantonales que communales, aurait ses propres limites de vitesse, mais serait en zone modérée aux chemins de Drize et de Saussac ce qui a été validé par le canton dont l'envie et la volonté d'introduire cette ligne s'est faite sentir tout au long de cette étude.

Selon eux, cette ligne desservirait un bassin d'une population en croissance continue et permettrait aux habitants de Veyrier et Troinex de rejoindre la gare CEVA du Bachet rapidement. Pour notre commune, elle offrirait une offre complémentaire de transport public très intéressante et devrait être mise en service avant l'arrivée des habitants du nouveau quartier des Crêts, qui bénéficieraient d'un arrêt de bus à proximité.

Bien que des travaux importants aient été réalisés il y a deux ans à peine sur ces deux chemins, la question des aménagements à prévoir au chemin de Drize en particulier, ainsi qu'au chemin de Saussac, a été longuement débattue. Selon M. Burri et la Mairie, une grande partie des aménagements existants pourraient cependant être conservés, mais il y aurait des modifications concernant le réaménagement de certains carrefours (ch. Lullin/ch. de Drize et rte d'Annecy/ch. de Saussac en particulier), ainsi que l'allongement de certains seuils de ralentissement existants. Cependant, l'étude du projet confirmera si d'autres travaux seront nécessaires et quel serait le coût à la charge de la commune actuellement estimé à environ CHF 420'000.-.

Certains commissaires ont vivement regretté que, alors que la demande de variantes de tracés avait été faite lors de la première présentation de ce projet en février 2017, un seul d'entre eux n'ait retenu leur attention. Une alternative aurait été une passant par le centre du village et la route de Moillebin ce à quoi la Mairie a répondu que la Direction générale des transports était opposée à tout tracé qui allongerait le parcours du bus, alors qu'en passant par le chemin de Drize, la nouvelle ligne desservira un secteur fortement habité qui bénéficiera d'une nouvelle desserte attractive. M. le Maire a également relevé qu'une nouvelle ligne de bus (la ligne 62) dessert depuis peu de temps la route d'Annecy pour relier le Bachet.

La question du changement de sens de la circulation du chemin de Drize et de son réaménagement a été longuement discutée et certains commissaires ont émis de sérieux doutes sur la pertinence de cette solution. La Mairie a expliqué qu'une pesée d'intérêts était à faire et qu'elle assumait totalement ces quelques inconvénients, qui, à l'avenir, permettront d'offrir une offre de transport public plus performante (la fréquentation prévue étant de 15 minutes) aux habitants de Troinex, vers le nœud ferroviaire et TPG important que sera le Bachet. Cela répondra également aux demandes de Troinésiens qui se plaignent de l'insuffisance de l'offre actuelle.

En ce qui concerne l'offre de prestations du bureau BCPH, qui s'élève à CHF 72'780.- pour l'étude du projet définitif, la demande d'autorisation de construire, les appels d'offres et le suivi des travaux, il n'y a pas eu de questions particulières.

Au vote, la commission a approuvé ce projet par 6 OUI et 2 abstentions.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à suivre l'avis de la commission et à voter le crédit d'étude de CHF 73'000.- qui vous est soumis.

Troinex le 11 octobre 2018

Karen Reymond-Dorsay